



S'ENGAGE  
AVEC VOUS  
POUR UNE  
**VILLE**  
**DURABLE**

# PERMIS DE Végétaliser **BANYULS-SUR-MER**

## DOSSIER DE CANDIDATURE

EN PARTENARIAT AVEC

**B** Banyuls-sur-Mer  
**B**IODIVERSARIUM



# CHARTE Végétaliser Banyuls

**Vous êtes volontaire pour inviter la nature en ville en participant à la végétalisation des espaces publics à Banyuls-sur-Mer et vous en remercions. Cette charte vise à garantir la réussite de votre permis de végétaliser. En l'acceptant, vous vous engagez à respecter le règlement et à jardiner dans le respect de l'environnement.**

## UN PROJET OUVERT À TOUS

Le permis de végétaliser le domaine public est un projet ouvert à toute personne physique ou morale qui souhaite jardiner près de son domicile ou de son lieu de travail, dans le but de créer du lien social entre les citoyens autour de l'amélioration de notre cadre de vie.

## DES VÉGÉTAUX ADAPTÉS

Le choix des plantes doit impérativement s'inscrire dans la palette végétale ci-après, composée en accord avec les préconisations du CAUE 66 : des variétés adaptées au climat littoral, sélectionnées pour leur résistance à la sécheresse, leur capacité d'ombrage et leur système racinaire peu intrusif.

## UNE IMPLANTATION RESPECTUEUSE

Les plantations ne doivent pas gêner la circulation sur les trottoirs. Leur emprise par rapport aux façades sera inférieure ou égale à 40 cm et la végétation devra être contenue dans cette même mesure sur une hauteur de 2 mètres. Les titulaires des permis de végétaliser s'engagent à maintenir les espaces propres, en veillant à ce que papiers, mégots et autres détritus ne s'accumulent pas dans les espaces plantés.

## UN ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES PRÉSERVÉS

L'utilisation de pesticides et d'engrais chimiques est interdite, le désherbage doit être manuel. L'utilisation de compost, terreau ou fumure organique encouragée. Pour préserver la ressource en eau, le paillage est recommandé, l'arrosage doit privilégier les eaux de réutilisation (pluie, chauffe, rinçages etc) et être adapté aux saisons et à l'état de maturité des plantations. Les jardiniers doivent s'assurer de la continuité des arrosages pendant leurs périodes d'absence (se rapprocher des voisins si besoin). Dans tous les cas, l'usage de l'eau sera réalisé en accord avec consignes préfectorales.



S'ENGAGE  
AVEC VOUS  
POUR UNE  
**VILLE**  
DURABLE

## TROIS OPTIONS Pour végétaliser Banyuls



Pied de façade



Pots



Jardinières



Photo : CAUE30





	Pied de façade	Pot(s)	Jardinière
<b>Services rendus par la ville</b>	Etude de faisabilité technique, percée du sol le long du mur, fourniture d'une plante choisie dans la palette de végétalisation et de broyat destiné au paillage	Fourniture d'1 à 2 pots	Fourniture d'une jardinière
<b>Engagements du titulaire du permis</b>	Choisir le dispositif et les plantes adaptées dans la palette « Végétaliser Banyuls » Veiller à ce que les pots et les végétaux n'entravent pas la circulation sur les trottoirs (emprise sur trottoir 40cm sur 2m de hauteur) Assurer l'entretien des végétaux (arrosage, paillage, taille, remplacement des débris, palissage etc) et la propreté du dispositif conformément à la charte de végétalisation signée. Déclarer tout problème ou changement de situation au plus tôt auprès des services municipaux.	Fourniture d'1 à 2 plante(s) adaptée(s) choisie(s) dans la palette de végétalisation, fourniture de terreau et de broyat destiné au paillage	

J'atteste sur l'honneur avoir pris connaissance des modalités du projet Permis de Végétaliser Banyuls et de la Charte de végétalisation, et m'engage à les respecter pendant toute la durée du Permis de végétaliser (3 ans renouvelables).

J'ai pris connaissance que la ville ne pourra en aucun cas être tenue responsable d'éventuelle remontée d'humidité à travers les murs, d'infiltration d'eau en sous-sol ou tout autre dégât pouvant provenir de la création d'un point de végétalisation, et m'engage à prendre à ma charge les travaux éventuels de palissage de mes plantations lorsque leur croissance le nécessitera.

J'ai pris connaissance qu'en cas d'abandon ou d'entretien insuffisant de l'espace végétalisé, les services municipaux prendront contact avec le détenteur du permis. Si après cet avertissement amiable l'espace continue à ne pas être entretenu, le permis de végétaliser sera retiré et potentiellement remis à un autre jardinier.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

Nom du signataire :

À Banyuls-sur-mer, le :

Signature :

Lu et approuvé

Case obligatoire à cocher



# DEMANDE DE PERMIS DE VÉGÉTALISER BANYULS

Le dossier complété et signé est à ramener en mairie de Banyuls-sur-mer. Chaque année, pour l'attribution des permis à l'automne, la date limite de dépôt est fixée au 15 juin.

## VOS COORDONNÉES

Nom et Prénom .....  
E-mail ..... Téléphone .....

## VOTRE PROJET

Adresse du projet .....  
 J'atteste sur l'honneur occuper personnellement ce local au titre de ma résidence principale ou de mon activité professionnelle (rayer la mention inutile)

Je suis :  Locataire  Propriétaire  
 Co-propriétaire : j'atteste sur l'honneur avoir l'accord de mon syndic ou de mes co-propriétaires

Mon projet :  Pied de façade : j' atteste sur l'honneur être propriétaire ou co-propriétaire (*les locataires devront s'orienter vers les plantations en pot ou jardinière*)  
 Pot(s) : nombre de 1 à 2 :...  Jardinière

Description de votre projet (merci de joindre schémas, plans et toutes les informations utiles pour l'étude de votre demande) :

